

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2011 N°2011/03

Présents : Mmes NOVAU, DELOURME, FROIDURE, GRANIER, IZARD, PENNEROUX, RILBA, MM. CASSAGNE, PARRA, HOURCADE, DUCASSE, MARIUZZO, BEAUVILLE, BERGIA, EBENDINGER, NOVAU, PEYRIERES.

Absente : Mme CORNUS

Secrétaire de séance : M. MARIUZZO Bernard

La séance est ouverte à 18h30.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante si des observations sont à noter sur le compte-rendu de la séance précédente.

M. BERGIA précise qu'en réponse à Mme PENNEROUX, il faut rajouter concernant l'abandon des tombes « *que les ossements seront réduits et regroupés dans une fosse commune* ».

M. BERGIA fait remarquer qu'en page 5/6 il avait demandé des précisions sur la réalisation des travaux. Le Maire indique que le bureau d'études le précisera.

Toujours page 5/6, M. BERGIA fait remarquer qu'il a été omis d'inscrire la remarque de M. HOURCADE concernant les nuisances possibles émanant de la salle polyvalente à savoir que les nuisances sonores subsisteront à l'extérieur par le déplacement et le mouvement des personnes quittant la salle.

M. BERGIA toujours en page 5/6 fait remarquer que son intervention n'a pas été complètement reproduite. « *Je peux comprendre. De plus, je rejoins Eugène sur le fait que le problème lié aux nuisances sonores ne concerne pas l'intérieur de la salle polyvalente mais ses abords extérieurs d'où quid d'une mise aux normes sonores. Pour ce qui est de la salle polyvalente envisagée, je ne comprends pas pourquoi il n'est pas possible de prévoir une salle avec un revêtement sportif et tout terrain d'autant que l'étude de l'architecte inclut une salle avec un revêtement commun. D'ailleurs, il n'est nullement obligatoire de pouvoir bénéficier d'un revêtement spécifique pour la pratique du sport en compétition, en l'occurrence le basket (exemple : Roquettes, Pins-Justaret, Muret ...).* »

En page 6/6, M. BERGIA demande une rédaction différente inhérente à l'abandon de la salle. Le Maire propose : « *A la proposition du Maire :*

- *d'abandonner la construction d'une salle polyvalente, d'une salle de sports ou d'une salle des fêtes pour les raisons financières exposées,*
- *de construire un local spécifique pour les S.A.S. et d'effectuer un réaménagement de la salle des fêtes actuelle dans le cadre des possibilités budgétaires,*

le Conseil Municipal s'est prononcé à l'unanimité des membres présents pour cette solution sauf M. BERGIA qui vote contre et M. PEYRIERES qui s'abstient. »

Aucune autre remarque étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Maire indique que les conseils municipaux seront enregistrés.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2010 DE LA COMMUNE ET DE L'ASSAINISSEMENT ETABLIS PAR LA TRESORIERE

Le Maire fait remarquer que le compte de gestion qui reprend les soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 et la comptabilisation des opérations tant en dépenses qu'en recettes pour l'exercice 2010 est en adéquation avec le compte administratif 2010 qui sera présenté lors de ce conseil.

Le Maire indique que le même constat est dressé pour le budget d'Assainissement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents adopte les comptes de gestion de la Commune et du service d'Assainissement.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2010 DE LA COMMUNE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Comme le prévoit la réglementation, le Maire quitte la salle du conseil et cède la présidence à Mme NOVAU Michelle, 1^{ère} adjointe au Maire.

► Mme NOVAU présente d'abord le **compte administratif 2010 de la Commune.**

Section d'investissement

Dépenses réelles	762 881,11 €
Recettes réelles	393 146,55 €
Excédent reporté	285 362,97 €
Affectation des résultats	150 000,00 €
Total des recettes	<hr/> 828 509,52 €
Soit un excédent de clôture de 65 628,41 €	

Section de fonctionnement

Dépenses réelles	832 977,16 €
Recettes réelles	1 032 975,47 €
Excédent reporté	61 657,19 €
Total des recettes	<hr/> 1 094 632,66 €
Soit un excédent de clôture de 261 655,50 €	

Mme NOVAU précise qu'en fonction des orientations prises au Budget Primitif 2011 en section d'investissement, il faudra affecter ce résultat.

► **Compte administratif 2010 du service d'Assainissement**

Section d'investissement

Dépenses réelles	193 541,86 €
Recettes réelles	170 527,67 €
Excédent reporté	127 836,92 €
Affectation des résultats	23 430,47 €
Total des recettes	<hr/> 321 795,06 €
Soit un excédent de clôture de 128 253,20 €	

Section d'exploitation

Dépenses réelles	36 917,17 €
Recettes réelles	90 903,15 €
Soit un excédent de clôture de 53 985,98 €	

Mme NOVAU indique qu'il faudra là-aussi affecter ce résultat.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents adopte les comptes administratifs 2010 de la Commune et du service d'Assainissement.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2010 DU BUDGET DE LA COMMUNE ET DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Le Maire revient dans la salle du conseil municipal et présente les affectations des résultats pour la Commune et l'Assainissement.

► **Pour la Commune**

Le Maire précise que le résultat 2010 est de 261 655,50 € et propose d'affecter 150 000 € en section d'investissement à l'article 1068 et un report à nouveau créditeur de 111 655,50 €.

► **Pour l'Assainissement**

On constate un résultat à l'exercice de 53 985,98 €. Le Maire propose d'affecter la totalité de la somme en section d'investissement à l'article 1068.

Le Conseil Municipal adopte les affectations des résultats tant pour la Commune que pour l'Assainissement présentées par le Maire à l'unanimité des membres présents.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2011 DE LA COMMUNE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Maire précise que ces budgets ont été dressés en prenant en compte soit 2% du coût de la vie, soit un traitement particulier pour certains articles.

► **Budget Primitif 2011 de la Commune**

Section d'investissement : équilibrée en dépenses et recettes à hauteur de 1 009 600 €
Section de fonctionnement : équilibrée en dépenses et recettes à hauteur de 1 144 948 €

Ce budget est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal sauf M. BERGIA qui vote contre.

► **Budget Primitif 2011 de l'Assainissement**

Section d'exploitation : équilibrée en dépenses et recettes à hauteur de 137 000 €
Section d'investissement : équilibrée en dépenses et recettes à hauteur de 469 139 €

Ce budget est adopté à l'unanimité des membres présents par le Conseil Municipal.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le Maire indique que les bases prévisionnelles 2011 ont été relevées par l'Etat à hauteur de 2%.

Le Maire propose d'augmenter le taux des taxes de 1% soit :

- pour la taxe d'habitation de 17,08 % à 17,25%
- pour la taxe foncière sur le bâti de 20,60% à 20,80%
- pour la taxe foncière sur le non bâti de 77,98% à 78,75%

soit un produit attendu de 698 838 € qui se décompose de la manière suivante :

- taxe d'habitation 383 812 €
- taxe foncière sur le bâti 303 056 €
- taxe foncière sur le non bâti 11 970 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents adopte le montant des trois taxes présenté par le Maire sauf M. BERGIA, Mme RILBA et Mlle IZARD qui votent contre.

FETE DU JEU 2011 – DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire présente une demande d'aide auprès du Conseil Général dans le cadre de la fête du jeu 2011. Cette manifestation qui existe depuis plusieurs années est reconduite en 2011 avec un budget prévisionnel de 5 840 € minoré par une subvention du Conseil Général à hauteur de 50%.

Le Conseil Municipal adopte cette demande d'aide à l'unanimité des membres présents.

Avant de passer aux questions diverses, Mme NOVAU voudrait rappeler que pour en arriver ce jour au vote du budget, il y a eu un gros travail d'information, de prospective et d'évaluation. Elle indique que tout cela a commencé en janvier 2011 par le Débat d'Orientations Budgétaires, suivi d'un conseil municipal pour prises de décisions et de deux commissions des Finances élargies.

QUESTIONS DIVERSES

► Le Maire indique qu'il a reçu un courrier émanant de l'association ATHLETICO TOLOSA pour un prêt du terrain de football ainsi que des douches et vestiaires pour un tournoi amical qui se tiendra le 11 juin 2011.

Après avoir fait un tour de table afin de demander l'avis aux conseillers municipaux, il se dégage une majorité pour préciser qu'un tel tournoi est possible à condition que l'association règle les frais de fonctionnement liés à cette manifestation ainsi que la mise en place de WC chimiques.

Ce prêt sera accompagné d'une convention qui reprendra toutes ces conditions et qui attestera des garanties d'assurance au titre de la responsabilité civile. Un article prévoira la remise en état des lieux.

► Le Maire fait appel au volontariat pour animer différents groupes de travail.

Décrochage scolaire et le Printemps de la jeunesse : M. MARIUZZO

Appel à projet des crédits MILDT 2011 : M. DUCASSE

Parentalité : aucun élu n'a émis de souhait de faire partie de cette action

► Le Maire propose de mettre en place une commission Transports au sein du Conseil Municipal composée de : M. DUCASSE (réfèrent), M. BERGIA, Mme RILBA, M. PEYRIERES, M. EBENDINGER, Mme NOVAU.

► Monsieur le Maire indique que M. Henri Michel COMET a pris à compter du 06 avril 2011 ses fonctions de Préfet.

► Monsieur le Maire présente le projet de Colomiers Habitat qui comprend :

- pour la partie Habitations : 4 T2, 8 T3 et 4 T4
- et pour la partie Commerces : 1 bâtiment d'environ 500 m².

Le Maire précise qu'avant de voir démarrer ce projet, il faut que les commerçants qui ont manifesté le désir de s'y installer, officialisent leur demande auprès du constructeur.

► Le Maire rend compte d'une réunion du SIVU de la Lousse et du Haumont où une délibération porte sur l'étude des propositions de financement des travaux (site n°5). La participation pour la commune de Saubens est estimée à environ 6 000 €.

Ce bassin de 21 000 m³ se situera à Saubens lieu dit « Les Coumes » sur une parcelle acquise par le SIVU. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette participation. Une majorité des membres présents du Conseil Municipal s'est dégagée pour que la commune ne participe pas à ce financement.

Le Maire indique que tous les débats des conseils municipaux sont enregistrés. Les fichiers sont archivés en Mairie et consultables par tous pour plus de précisions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.